



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Métiers de l'Agriculture

N° de fiche RNCP 38 855 validité 31/12/2028 / Code NSF 210



POURSUITE D'ÉTUDES

- **BP REA** : Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole
- **Bac Pro** Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole (CGEA)

DURÉE DE LA FORMATION

- 2 ans
- 1600 heures / an
- 25% du temps (soit 400h par an) s'effectue au CFAA
- 75% du temps (soit 1200h par an) s'effectue en Entreprise

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur pour la durée du CAPA.
- Inscription possible tout au long de l'année.



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- **Ouvrier / Ouvrière d'exploitation agricole**
- **Sous la responsabilité du chef d'exploitation. Il peut être employé par des exploitants agricoles ou des organismes et entreprises liés à la production agricole.**





DIPLÔME

Le CAPA MA est un diplôme de niveau 3, composé de 7 Unités Capitalistes (UC) indépendantes pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre.

Le candidat dispose de 5 ans, à partir de la première UC acquise, pour valider l'ensemble des UC.

Examen : Validation par situation professionnelles tout au long de l'année, validé par un jury permanent



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tous publics à partir de 16 ans (15 ans si le premier cycle de l'enseignement secondaire a été accompli)

Accès direct en 2ème année possible après une 1ère année de CAP Agricole, un CAP, BEPA ou BEP.

Possibilité d'adaptation du parcours en fonction des acquis et de l'expérience du candidat.

Accessible en formation continue.

Renseignements et inscriptions

Formation par apprentissage :

Secrétariat du CFAA
Tel : 04.95.77.06.42
cfa.sartene@educagri.fr

Campus AgriCorsica 'U Rizzanesi
– Sartè'

Route de Levie
20100 Sartène

Site: epl.sartene.educagri.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION



Unités Capitalisables Générales

- UCG1 Agir dans une situation de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- UCG2 Mettre en oeuvre des actions contribuant à la construction personnelle
- UCG3 Interagir dans son environnement social

Unités Capitalisables Professionnelles

- UCP1 Réaliser des travaux liés à la conduite d'élevage
- UCP2 Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage
- UCP3 Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments.
- UCARE Transformation laitière ou carnée.

CONTENU

- Organisation du travail
- Utilisation des matériels et engins
- Entretien courant des bâtiments, matériels et engins
- Protection des cultures
- Communication dans l'entreprise
- Réalisation des opérations liées à l'irrigation automatisée ou non
- Vente des produits et services de l'exploitation
- Aménagement, travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage
- Alimentation des animaux
- Suivi sanitaire des animaux
- Mise en oeuvre des opérations de conduite des cultures ou des pâturages destinées à l'alimentation des animaux
- Conduite de la reproduction et soins aux jeunes
- Réalisation de la traite dans le cadre d'un élevage laitier
- Préparation des animaux pour la vente ou une présentation.



COÛT, ORGANISATION, RÉMUNÉRATION



Organisation : un planning de formation établi en début d'année et un carnet de liaison coordonnent l'alternance entreprise/CFAA

Le maître d'apprentissage est responsable de votre formation en entreprise

Coût : 5 636€ /an (montant pris en charge par les OPCO (Opérateurs de compétences) des employeurs)

Frais d'internat et de restauration au self durant les périodes en centre de formation pris en charge par les OPCO

Rémunération : 25% à 100% du SMIC (en fonction de votre âge)

